Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250403-25_087_CM-DE

DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

_____

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

_____

Convocation transmise par voie électronique le 28 mars 2025
Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 41

Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2025

L'**AN DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **TROIS** du mois d'**AVRIL** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N° 25-087

FINANCES
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET
CONVENTION COMMUNE / UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT DE LA RÉGION MARTÉGALE
ANNÉE 2025

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX,** Maire, M. Henri **CAMBESSEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**, Mmes Nathalie **LEFEBVRE**, Sophie **DEGIOANNI**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, M. Roger **CAMOIN**, Adjoints au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA,** Adjoints de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, MM. Christian **DEPREZ**, Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, MM. Pierre **DHARREVILLE**, Frédéric **GRIMAUD**, Mmes Carole **CAHAGNE**, Sylvie **WOJTOWICZ**, MM. Jean-Luc **DI MARIA**, Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Mme Gisèle **GONZALEZ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Gérard **FRAU**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Camille **DI FOLCO**
Mme Valérie **BAQUÉ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEVBRE**
M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Charlette **BENARD**
Mme Sigolène **VINSON**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSEDES**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Annie **KINAS**
Mme Laëtitia **SABATIER**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Pierre **CASTE**
Mme Joëlle **COULOMB**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Anne-Marie **SUDRY**
M. Charles **LINARES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**

EXCUSÉS/ABSENTS SANS POUVOIR :

MM. Franck **FERRARO**, Thierry **BOISSIN**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Roger CAMOIN**, **Adjoint au Maire,** a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Chaîne d'intégrité du document : E7 0B D3 D0 23 5A 57 05 A0 6B 27 BA 28 B9 A8 92
Publié le : 23/04/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/617893

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
BP 60101 - 13692 MARTIGUES cedex - Tél. : 04.42.44.33.33 - Télécopie : 04.42.42.10.50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250403-25_087_CM-DE

Conformément à la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, "les communes peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État."

Dans le cadre de la mission qu'elle s'est donnée, l'Union Locale des Syndicats CGT de la Région Martégale s'emploie à répondre au besoin d'information des salariés et des citoyens sur divers thèmes qui les touchent de près. A cette fin, elle assure la formation de ses militants au moyen de stages spécifiques et d'une documentation continuellement mise à jour.

Par dépôt de dossiers en date du 4 septembre 2024, l'Union Locale CGT, dont le siège social est situé à la Maison des Syndicats, allée Benoît FRACHON à Martigues, sollicite l'aide financière de la Commune de Martigues pour la réalisation de 6 actions d'information pour l'année 2025, ayant pour thème :

- "Permanences et accueils juridiques"
. Subvention sollicitée : 9 700 €
. Subvention retenue : 9 700 €

- "Le conseiller du salarié"
. Subvention sollicitée : 6 600 €
. Subvention retenue : 6 600 €

- "Permanence retraités : un besoin au service de la population"
. Subvention sollicitée : 3 500 €
. Subvention retenue : 3 500 €

- "Le 1er Mai"
. Subvention sollicitée :. 3 600 €
. Subvention retenue : 3 600 €

- "Élections du Comité Social et Économique"
. Subvention sollicitée : 4 000 €
. Subvention retenue : 4 000 €

- "Le défenseur syndical"
. Subvention sollicitée : 4 000 €
. Subvention retenue : 4 000 €

La Commune se propose de répondre favorablement à cette demande pour un montant total de 31 400 €.

Le seuil des 23 000 € ayant été atteint pour l'année 2025, une convention sera conclue entre les parties.

Ceci exposé,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1611-4,

Vu les demandes de l'Union Locale des Syndicats CGT de la Région Martégale sollicitant une subvention de la Commune en date du 4 septembre 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 mars 2025,

Vu la délibération n° 25-052 du Conseil Municipal du 3 avril 2025 portant approbation du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2025,

Chaîne d'intégrité du document : E7 0B D3 D0 23 5A 57 05 A0 6B 27 BA 28 B9 A8 92
Publié le : 23/04/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/617893

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250403-25_087_CM-DE

Le Conseil Municipal est invité :

- ***A approuver l'attribution par la Commune d'une subvention globale de projet d'un montant de 31 400 € à l'Union Locale des Syndicats CGT de la Région Martégale afin de participer au financement des activités d'utilité locale visées ci-dessus, menées par ce syndicat au titre de l'année 2025,***
- ***A approuver la convention à intervenir entre la Commune et l'Union Locale des Syndicats CGT de la Région Martégale, telle qu'elle figure en annexe,***
- ***A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer cette convention et tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.***

La dépense sera imputée au Budget de la Commune, Fonction 650100, Nature 65748.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Nombre de voix **POUR 34**
Nombre de voix **CONTRE ..... 5** (Mme COULOMB - M. DI MARIA - Mme WOJTOWICZ)
..... (M. BOYÉ - Mme GONZALEZ)
Nombre d'**ABSTENTION 0**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Roger CAMOIN

Le Maire
Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE MARTIGUES, oi=NTRFR-211300561, ou=0002 211300561, sn=CHARROUX, givenName=Gaby, cn=Gaby CHARROUX, serialNumber=243162KJE026
Date: 22/04/2025 16:53:06 +02:00

Chaîne d'intégrité du document : E7 0B D3 D0 23 5A 57 05 A0 6B 27 BA 28 B9 A8 92
Publié le : 23/04/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/617893